Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213501455-20260219-2026_015-DE

MAIRIE DE LANGON (35660)

Délibération N°2026-015

AFFICHE LE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 19 février 2026

L'an Deux Mille Vingt-Six, le dix-neuf février, à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de **LANGON**, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves COLLEAUX, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : **le 13 février 2026.**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	15
Présents	12
Votants	13
Vote	
Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Présents : Mr Jean Yves COLLEAUX, Mr Julien COLIN, Mr Christian COUPARD, Mme Véronique DROUET, Mme Agnès ELINE, Mr Philippe GERARD, Mme Andrée LE ROUX, Mr Jean Marie MEILLERAY, Mme Hélène RIO, Mr Olivier RONDEAU, Mme Maryvonne GAUVIN, Mr Bertrand ROUINSARD.

Absents non excusés : Mme Marie DONAGHY, Mr Gilles COUANAULT.
Absents excusés : Mme Anne Sophie MOREL a donné pouvoir à Mr Olivier RONDEAU.

Secrétaire de Séance : Mme Agnès ELINE

2026-015- Subventions aux associations scolaires

Mr Christian COUPARD, adjoint à l'enfance-jeunesse, fait savoir au Conseil municipal qu'il y a lieu de fixer le montant de la subvention à verser aux associations scolaires pour l'année 2026.

Il propose de voter les subventions suivantes :

Ecole Léo Ferré : **74 élèves** x 25 € = 1 850 €.
Ecole privée Saint Gabriel : **14 élèves** X 25 € = 350 €.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de verser les subventions ci-dessus présentées.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jean Yves COLLEAUX

